

VILLE de ROUEN

Lotissement du Parc Saint -Gilles

Avenant n° 3 au traité de concession

ENTRE :

La Ville de ROUEN, représentée par Monsieur ,
agissant en vertu et exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du,
reçue en Préfecture le,
conformément aux articles L.2131.1 et 2131.2 du Code des Collectivités Territoriales et désignée
dans ce qui suit par les mots « la Collectivité » ou « le Concédant »

d'une part,

ET

Rouen seine aménagement, société anonyme d'économie mixte au capital de 320 000 €, dont
le siège social est à Rouen, 65 avenue de Bretagne, inscrite au registre du commerce de Rouen
sous le numéro 775665326 B, représentée par son Directeur Général Monsieur Thierry VERRIER, en
vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par une délibération du Conseil d'Administration en
date du 13 Juin 2008.

et désignée dans ce qui suit par les mots "Rouen seine aménagement" ou "la Société" ou "le
concessionnaire"

d'autre part.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

EXPOSE

La Ville de Rouen a décidé de procéder à l'aménagement d'un terrain de 5.5 ha situé à l'Est de
la Ville, route de Lyons.

Par arrêté en date du 31 décembre 1996, Monsieur le Maire de Rouen, a autorisé la création d'un
lotissement de 20 lots maximum pouvant recevoir 38.000 m² de SHON.

A ce jour, 7 parcelles ont été vendues dans le périmètre initial du lotissement.

La Chambre de Métiers est intéressée par l'implantation d'un CFA sur le site et compte tenu d'un
besoin d'environ 12.600 m², il a donc été nécessaire, d'une part, d'augmenter le périmètre et
d'adapter les règles du lotissement initial, et, d'autre part, de modifier la concession pour tenir
compte de ce nouveau périmètre du lotissement et de la nécessaire prorogation de la
concession jusqu'en décembre 2007 d'où un avenant n° 1 signé le 31 janvier 2003.

Compte tenu des délais complémentaires nécessaires pour mener les études liées à la pollution
des parcelles acquises dans le cadre de l'extension due à l'activité déployée par la société
LEPICARD et par l'exploitation d'une ancienne station essence route de Lyons, il a été nécessaire
de prolonger la durée de la concession pour la porter au 31 décembre 2010, objet de l'avenant
n° 2.

A ce jour, l'ensemble des travaux du lotissement est terminé, mais dans la configuration d'une
cession au Centre de Formation pour Adulte d'un terrain d'environ 12 687 m². A ce jour, ce terrain
reste à commercialiser dans la mesure où l'implantation de ce centre a été remise en question
dans le périmètre de l'opération, avec, comme hypothèse nouvelle, son implantation sur les
hauts de Rouen. Il convient donc de prolonger à nouveau la durée de la concession afin de
permettre la commercialisation en un ou plusieurs lots de ce terrain ainsi que le cas échéant la
réalisation de travaux nouveaux, non prévus dans le bilan.

Ceci Exposé, il est convenu ce qui suit :

CONVENTION

Article 1

La convention de concession du lotissement du Parc Saint-Gilles est prorogée jusqu'au 31 décembre 2012.

Article II

Compte tenu de l'allongement de la durée de la mission confiée à la Société, l'article 21 de la convention de concession n°97.001 relatif à la rémunération du concessionnaire est modifié comme suit :

1- Elément forfaitaire

Les dispositions relatives à la rémunération forfaitaire annuelle, décrites à l'article 21 alinéa 1^{er}, sont prorogées jusqu'au nouveau terme de la concession soit le 31 décembre 2012.

II- Elément proportionnel

Les dispositions relatives à la rémunération proportionnelle, décrites à l'article 21 alinéa 2, sont prorogées jusqu'au nouveau terme de la concession soit le 31 décembre 2012.

III- Liquidation

La rémunération forfaitaire de 4.878,37 euros HT prévue est révisable selon la formule utilisée pour la rémunération forfaitaire annuelle.

Article III

Toutes les autres dispositions du traité de concession et du cahier des charges dudit traité non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à ROUEN, le

Pour la Ville de Rouen

Pour Rouen seine aménagement
Le Directeur Général

Thierry VERRIER

Pièces jointes :

Bilan et plan de trésorerie prévisionnels actualisés au 31/12/2008